



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°23

Réunion de bureau du vendredi 24 mai 2024

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. A. MARY, C. CASTROFLORIO, Y. SIAD, J. ALEXANDRE - J. GRAGLIA., L. CAPPATTI

Excusé : M. J. THAON

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. BIHANNIC Jules qui assiste à la réunion en tant qu'invité en sa qualité d'ambassadeur de l'arbitrage de la Côte d'Azur, et MM. ADJENGUI Habib et CHILOTTI Sébastien en tant que membres de la CDA.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°22 du 03 Mai dernier.

1 – CORRESPONDANCE

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA prend acte de la volonté de M. ORSINI Dorian de mettre un terme à son parcours dans l'arbitrage Azuréen à l'issue de la saison 2023/2024 et le remercie pour les services rendus sur les terrains de notre District.

Le mercredi 22 Mai 2024 s'est déroulée la réunion pour établir les classements des arbitres de toutes les catégories du district en présence d'un collège composé des Formateurs, Vices –Présidents et Président de la CDA. Ces classements par catégories seront soumis à la décision du Comité de Direction.

3 - DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Néant.

4 - DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations prépare la liste des arbitres méritants qui officieront lors des finales de Coupe Côte d'Azur (1 et 2 juin 2024) et des titres (8 et 9 juin 2024).

Fin de séance : 21h00

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. Alexandre MARY